



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONT-AVEN

Compte rendu de la séance du 10 mars 2017

M. Le Maire procède à l'appel afin de vérifier que les conditions de quorum sont respectées.

M. LE FRAPPER est excusé et a donné pouvoir à Mme DELVALLEE. Mme FREROT est excusée et a donné pouvoir à Mme HELOURY. M. LEBRESNE est absent. Mme CARBOULEC est excusée. Mme NOBLET est absente. M. PERON est excusé et a donné pouvoir à M. BERTHOU.

Le quorum est donc atteint avec 17 présents sur 23 conseillers municipaux en exercice.

M. BOSSARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Points à l'ordre du jour

M. BOSSARD demande la parole afin d'évoquer les dégâts de la tempête ZEUS à Pont-Aven et notamment le cas de personnes encore privées d'électricité 5 jours après le passage de la tempête. Il indique notamment qu'il convient d'informer les Pontavenistes les plus isolés.

M. Le Maire indique que la situation est en cours de traitement par les services d'ENEDIS. Il ajoute qu'une information est donnée par l'agent d'accueil de la mairie et les services techniques qui sont en contact avec un interlocuteur ENEDIS sur le terrain, afin de répondre aux interrogations et intervenir en cas d'urgence.

M. BOSSARD intervient au sujet de la station de lavage à Kerentrech. Il explique avoir reçu une information selon laquelle des bouteilles de produits vides avec des pictogrammes en forme de tête de mort auraient été trouvées sur site. M. Le Maire indique qu'une vérification sera réalisée.

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2017

M. Le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans la première version du compte rendu de la séance du 10 février 2017 concernant la proposition de dénomination d'une voie. C'est bien « Venelle » qui a été retenue et non « Clos ». Le nouveau compte rendu, disponible sur internet, le procès-verbal et l'extrait de la délibération comprennent la bonne information.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 18 voix pour et 2 absentions (Mme OLLIVIER, M. BERTHOU) :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 février 2017.**

- 2 – Rapport d’orientations budgétaires 2017

M. Le Maire invite M. BERTHOU à présenter le rapport d’orientations budgétaires 2017.

- **Après en avoir délibéré le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires pour 2017 et décide par 18 voix pour et 2 absentions (M. LE GALL, M. BOSSARD) de valider les orientations budgétaires proposées.**

Un document annexe et disponible en mairie et sur le site internet de la commune détaille les éléments présentés.

- 3 – Projet Equibus

M. Le Maire donne la parole à Mme DAVID qui indique que la ville de Pont-Aven connaît en période estivale une circulation intense dans son centre-ville. Ceci s’explique pour partie par les automobilistes en recherche de stationnement, qui circulent dans le centre, en espérant y trouver une place de parking la plus proche possible de leur lieu de destination. Pour pallier ce problème, il est possible d’expérimenter la mise en place de navettes hippomobiles qui desserviraient la place Julia, au départ de parkings un peu plus éloignés du centre.

Elle indique qu’une étude menée dans le cadre du PLU montre bien que même en période estivale les parkings excentrés ne sont utilisés qu’à 30%. (Cf carte en annexe).

L’objectif est donc de favoriser l’utilisation de ces parkings, existants et sous exploités en incitant les usagers à les utiliser par la mise en place de navettes Equibus.

Si cette réponse ne permettra pas de résoudre immédiatement la problématique, cette solution est une première étape qui permettra d’évaluer la pertinence du dispositif.

En effet cette première **expérimentation sur la période des deux mois d’été** permettra de valider ou d’infirmes les résultats de l’étude menée par l’association « Faire à cheval ». Ensuite au regard des résultats la commune de Pont-Aven pourra amplifier, modifier ou supprimer le dispositif.

Mme DAVID explique que pour augmenter l’attrait de ces parkings, la solution “Calèche” pourrait constituer un moyen efficace de séduire les automobilistes, en leur offrant une alternative agréable à la marche à pied. Cette solution se révèle en outre écologique et créatrice de liens. Elle participe également à la sauvegarde de la race de trait breton, actuellement extrêmement menacée.

En matière de subventions Mme DAVID indique que CCA, s’est engagé à accompagner la commune à hauteur 50% du reste à charge dans la limite de 10 000€. Elle ajoute que la région Bretagne devrait accompagner le dispositif, comme l’année passée pour l’étude, à hauteur de 25 000€.

Mme DAVID présente le plan de financement prévisionnel basé sur les données et hypothèses suivantes :

- 30 Allers/retours par jour repartis sur 2 navettes
- 12 places par navette
- Tarification fixée à 1€ par trajet
- Hypothèse à 60% de remplissage des navettes hippomobiles
- 62 jours de fonctionnement des navettes Equibus (Juillet et Août 2017)

Budget prévisionnel 2017 – Equibus à Pont-Aven

| Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|---|---|
| Contrat pour la mise à disposition des navettes (2 de 12 places), des chevaux (7) et des meneurs (3). 52 700€ | Subvention région Bretagne 25 000€ |
| Recrutement de 3 « grooms » pour accompagner, guider, informer les usagers et assurer la sécurité dans les navettes 15 000€ | Participation des usagers (1€ par trajet hypothèse à 60% de remplissage) 60 trajets x 1€ x 12 personnes x 62 jours x 60% 26 700€ |
| Location de box pour les chevaux 1 500€ | Demande de subvention auprès de CCA dans la limite de 10 000€ 8 750€ |
| | Participation commune de Pont-Aven à 60% de remplissage 8 750€ |
| 69 200€ | 69 200€ |

Mme DAVID explique ensuite que viennent s'ajouter les dépenses d'investissement pour l'acquisition d'une calèche (partage du risque avec les attelages Ar Maner) et la signalétique, estimées à 15 000€ et à la charge de la commune de Pont-Aven.

Mme DAVID présente ensuite un certain nombre d'éléments chiffrés qui viennent argumenter l'intérêt de la mise en place de l'Equibus à Pont-Aven.

❖ **Nombre de personnes potentiellement bénéficiaires du dispositif :**

89 300 personnes (53 600 pour une hypothèse à 60%) (**864 personnes par jour**)

❖ **Nombre de véhicules concernés :**

Selon le nombre de personnes par véhicule en 13 000 et 15 000 sur les 2 mois d'été avec l'hypothèse 60%. (**Entre 200 et 250 véhicules par jours**)

❖ **Fréquentation touristique à Pont-Aven :**

Entre 500 000 et 900 000 personnes par an (données office du tourisme extrapolée).

Donnée moyenne à retenir : 700 000 personnes par an soit sur la période Juillet et Août environ 200 000 personnes. (Entre 40 000 et 90 000 véhicules en prenant une moyenne de 4 à 5 personnes par véhicule (beaucoup de bus de touristes). (**Entre 800 et 1500 véhicules de touristes par jour**)

Détournement de 16% à 20% des véhicules qui cherchent un stationnement possible avec l'hypothèse à 60% de remplissage des navettes.

❖ **Capacité des parkings concernés et sous exploités :**

180 places environ pour 70% de taux de vacance **soit 126 places** sans la possibilité d'utiliser le parking de la Belle Angèle déjà utilisé notamment pour les inaugurations du musée.

❖ **Coût du dispositif ramené à 1 usager :**

84 200€ la première année avec l'investissement /89 300 personnes maximum soit un coût de 0.94€ par usager (**1.5€ par usager** pour une hypothèse à 60%)

Madame DAVID présente enfin l'organisation des tournées et de la structure :

- Les chevaux et le matériel seraient situés à Pontic Malo en face de Plasso Jeunes. Les parcours sont encore à définir mais devraient desservir les parkings de Kerandistro, de Pontic Malo (en fonction de la faisabilité de traversé du viaduc) et de la Belle Angèle en cas de mise à disposition par le propriétaire.
- L'arrivée serait réalisée place Julia en face de l'office de tourisme.
- Ainsi il serait possible de proposer une navette au départ sur les parkings toutes les 25 minutes entre 11h et 19h. Les modalités d'organisation sont susceptibles d'évoluer en fonction des propositions et du retour d'expérience, avant la mise en place de l'expérimentation et au cours de l'expérimentation.
- A ce titre des réunions hebdomadaires seront réalisées pour faire le point sur la mise en œuvre du projet.

Mme DAVID ajoute que suite aux échanges du dernier conseil municipal et compte tenu de la demande du prestataire (Ar Maner) de partager le risque en demandant à la commune d'investir dans une calèche (10 000€), il apparaît plus prudent de modifier le projet la première année et de l'expérimenter sur une semaine de pleine saison. Cette expérimentation d'une semaine serait réalisée à partir des parkings de Kerandistro pour éviter d'engorger le viaduc qui sert d'itinéraire de contournement l'été.

Elle ajoute que cette expérimentation sera proposée au prestataire.

Mme STENHOUSE demande le coût de l'expérimentation. Mme DAVID indique qu'un devis sera demandé mais qu'en se basant sur la première expérimentation il est possible d'estimer le coût autour de 4 000€.

Mme STENHOUSE ajoute que l'expérimentation devra permettre de trouver un autre lieu de déchargement que devant l'hôtel des Ajoncs d'or qui bloque la circulation.

Concernant le prix du service, M. BOSSARD, demande si 1.5€ ne serait pas plus pertinent afin de profiter de l'expérimentation pour mesurer l'acceptabilité des usagers à ce tarif qui permettrait, à terme, de couvrir le coût du service.

Enfin M. BOSSARD demande que soit également expérimenté sur la période estivale, la suppression du sens interdit rue Lomenech afin de laisser les véhicules descendre par la rue Lomenech.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 15 voix pour et 5 voix contre (Mme STENHOUSE, M. LE GALL, M. BOSSARD, Mme CHEVALIER, Mme CADORET) :

- **De se prononcer pour la mise en œuvre du projet Equibus à Pont-Aven sur la base d'une expérimentation d'une semaine sur la période de juillet et août 2017.**

4 – Incorporation et cession d'un bien sans maître

M. Le Maire explique que dans le cadre des conseils municipaux précédents le conseil municipal a décidé l'incorporation dans le domaine public d'un bien sans maître et la cession de ce bien, après application de la procédure réglementaire et notamment un affichage sur site pendant une période de 6 mois.

Il convient néanmoins de corriger une erreur glissée dans les délibérations précédentes.

L'avis des domaines concernait les parcelles ZA 0018 et ZA 0015.

La parcelle concernée est la parcelle **ZA 0015** et non la parcelle **ZA 0018** comme mentionné dans les délibérations.

Les 3640m² mentionnés par l'avis des domaines concernent les deux parcelles.

La parcelle qui a fait l'objet de la procédure et de la demande d'acquisition est bien la parcelle ZA 0015 dont la superficie est de 1900m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour et 3 voix contre (Mme STENHOUSE, M. LE GALL et M. BOSSARD) :

- **D'approuver l'incorporation de plein droit de la parcelle cadastrée ZA 0015 dans le domaine communal en vertu de l'article 713 du code civil.**
- **D'autoriser M. Le Maire à opérer la cession de cette parcelle à M. GONZAGUE LE BERRE pour un montant de 0.25€ le m² conformément à l'avis des domaines.**

5 – Avis concernant l'extension d'un élevage porcin au lieudit Cleun Nizon

M. Le Maire indique que L'EARL LE ROY a déposé une demande en vue de l'extension d'un élevage Porcin. Cette demande entre dans le cadre des installations soumises à enregistrement.

De ce fait une consultation publique a été réalisée entre le 16 janvier 2017 et le 12 février 2017 et le dossier disponible en mairie de Pont-Aven au cours de cette période n'a fait l'objet d'aucune remarque.

M. Le Maire ajoute que l'exploitation passe de 2 850 animaux à 3 400, pour une surface d'épandage de 336 hectares. M. BERTHOU précise que l'exploitant envisage de passer à 400 truies (+182 truies).

M. LE GALL demande où se trouve la zone d'épandage à Nizon et si cette zone peut poser problème. Mme BLAYO indique que non car il s'agit de terrains qui accueillent déjà des élevages. M. LE GALL indique souhaiter voir sur un plan l'emplacement des terrains. M. Le Maire montre la carte qui était disponible dans le cadre de l'enquête publique et invite M. LE GALL à venir en mairie pour la détailler dès lundi.

M. Le Maire rappelle l'importance de préserver les terres agricoles et de favoriser les emplois agricoles sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 18 voix pour et 2 abstentions (Mme STENHOUSE et M. LE GALL)

- **De donner un avis favorable à l'extension d'un élevage porcin au lieudit Cleun Nizon.**

- 6 – Modification des statuts de CCA : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

M. Le Maire donne la parole à Mme PETIT qui explique que la commune de Concarneau est intégrée au Territoire à Risque Important « Quimper Littoral Sud Finistère » (arrêté du Préfet coordinateur du bassin du 26 novembre 2012). Le territoire est concerné à la fois par un aléa inondation fluviale (sur l'Odet) et par un aléa submersion marine (communes littorales entre Penmarc'h et Concarneau).

La CCPF est chargée d'élaborer la stratégie littorale pour le compte des 3 EPCI concernés (CCPF, CCA et CCPBS). Un diagnostic territorial a été élaboré sur la base des éléments de connaissance existants. Ce travail a été partagé avec l'ensemble des parties prenantes à l'occasion de 3 ateliers thématiques et a permis de définir les pistes d'action préfiguratrices de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques et des Inondations).

L'objectif pour la fin de l'année 2016 est de finaliser le projet de stratégie locale. Ce projet sera ensuite soumis à consultation (commission inondation du comité de bassin Loire-Bretagne et avis du préfet coordonnateur de bassin) avant approbation définitive par le préfet de département courant 2017.

Mme PETIT explique que le projet de SLGRI s'articule autour des 6 objectifs :

- 1) Améliorer les connaissances sur le risque
- 2) Réduire la vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable
- 3) Renforcer la fiabilité des systèmes de protection et intégrer les ouvrages dans une approche globale
- 4) Améliorer la préparation à la gestion de crise
- 5) Informer et sensibiliser la population sur le risque
- 6) Aider les maîtres d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison de la SLGRI et dans le contexte de la GEMAPI

Mme PETIT présente la programmation et le budget 2017 :

Afin de poursuivre le travail engagé, une programmation et un budget prévisionnel ont été établis pour l'année 2017 :

| Descriptif de l'action | Type d'action | Montant de dépense prévisionnelle en €TTC | Subvention attendue | Collectivités assurant actuellement la compétence | Collectivités assurant la compétence suite aux modifications statutaires en cours dans les EPCI concernés |
|--|---|---|---------------------|---|---|
| Finalisation de la SLGRI et élaboration d'un PAPI (Programme d'Actions et de Prévision des Inondations) d'intention | Animation | 38 000 € | 60% | CCA (compétence élaboration SLGRI) + commune (PAPI d'intention) | CCA |
| Appui ingénieurique aux communes pour la réalisation des DICRIM (Document d'Information Communaux sur les Risques Majeurs, Plans Communaux de Sauvegarde, cahiers de prescription, études... | Animation | 24 000 € | 60% | Commune | CCA |
| Communication | Animation + prestation | 12 500 € | 80% | Commune | CCA |
| Elaboration d'un protocole de suivi du trait de cote | Partenariat UBO | 30 000 € | 30% | Commune | CCA (mais action non sollicitée car pas de besoin) |
| Expérimentation pour la mise en place de diagnostic de vulnérabilité sur l'habitat individuel | Etude en régie (stagiaires ou partenariat avec UBO) | 10 000 € | 60% | Commune | CCA |
| AMO pour l'élaboration d'un cahier des charges sur les systèmes de protection | Prestation (devis en cours) | 20 000 € | 30% | CCA / à partir de 2018 | CCA / dès 2017 |
| Total | | 134 500 € | | | |

Mme PETIT indique que de nombreuses actions relèvent des compétences communales. Les communautés de communes de Fouesnant et Pays Bigouden Sud procèdent à une modification de leurs statuts afin de porter les actions qui relèvent aujourd'hui des communes. Aussi, il est proposé de modifier les statuts de CCA et de compléter la compétence facultative actuelle intitulée comme suit « animation et études pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation » par « animation, études et mise en œuvre d'une stratégie locale du risque inondation ».

Il est à noter qu'une étude de définition de la compétence GEMAPI, qui sera transférée au 01/01/2018 à CCA dans le cadre de la Loi NOTRe, sera lancée courant 2017, et portera sur l'ensemble du territoire.

En fonction de la clé de répartition de prise en charge des dépenses par les 3 EPCI concernés, le montant 2017 à la charge de CCA serait compris entre 5 000 et 10 000 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser la modification statutaire visant à ajouter, au titre des compétences facultatives de CCA et au sein du bloc QUALITE DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES, la compétence suivante : « animation, études et mise en œuvre d'une stratégie locale du risque inondation ».**

Questions orales posées par les conseillers municipaux de l'opposition pour le conseil municipal du 10 mars 2017

QUESTION 1

Accessibilités des Bâtiments Publics :
Où en sont les avancées à ce sujet ?

M. Le Maire répond que le dossier est géré par les services techniques en lien avec les services de l'Etat qui accompagnent la commune sur le sujet. Une réunion a justement eu lieu à la fin de l'année 2016 avec M. LE BOT de la DDTM. (23 novembre 2016)

Cette réunion a permis de constater que la plupart des bâtiments communaux étaient accessibles au moins partiellement. Des petits réajustements sont parfois nécessaires et seront étudiés en commission travaux. (Traçage de place de stationnement, installation de rampes, graviers à déplacer, chemin à compacter...)

QUESTION 2

Entreprise Mahé :

Avez vous le devis manquant ? à quel moment les travaux vont commencer ?

M. Le Maire répond que l'avis de la commission portuaire sera demandé le samedi 11 mars. Ensuite le dossier sera soumis au conseil municipal lors du vote du budget le 24 mars 2017.

QUESTION 3

Port :

Pourriez vous expliquer pour quelles raisons les communes environnantes affichent en totalité les nom, prénom, adresse, num téléphone des propriétaires de bateaux, et pas sur le port de Pont Aven ?

M. LE MAIRE

M. Le Maire indique que peut-être que ces communes ont demandé l'avis à l'ensemble des usagers avant d'afficher ces informations nominatives et personnelles.

La règle est claire en la matière. Les informations nominatives n'ont pas à être communiquées.

En l'occurrence ces informations ne vous sont d'aucun intérêt puisque vous avez été destinataire de la liste des bateaux, de leurs emplacements et de leur taille. Bien évidemment les informations nominatives sont conservées par le service qui peut joindre les propriétaires en cas de besoin.

QUESTION 4

Avenir Office Tourisme :

qu'en est il suite à la visite des membres de la CCA à Pont Aven ?

M. Le Maire répond que la visite a eu lieu il y a peu et que CCA n'a pas encore fait de retour à ce sujet.

QUESTION 5 et 6

Réunion de Quartier :

Quant comptez vous faire une réunion de quartier des 4 vents, comme indiqué à de nombreuses reprises dans votre programme?

Bilan à Mi - Mandat :

Selon votre programme vous deviez présenter un bilan de votre gestion,

quand comptez vous le faire ?

M. LE MAIRE

Des réunions publiques seront bien organisées avant l'été, indépendamment des réunions thématiques sur le PLU et sur l'AVAP.

Elles se dérouleront à Nizon et à Pont-Aven.

QUESTION 7

local ADMR :

qui demande une salle afin de recevoir dignement les gens, et que les personnes puissent se réunir de temps en temps.

Mme DAVID répond que L'ADMR dispose d'un local mis à disposition par la commune. (locaux à proximité du stade). D'autre part suite à une demande récente, la salle de restauration des agents à la mairie est également partagée avec les salariés de l'ADMR qui souhaitent déjeuner sur place.

Compte rendu transmis et affiché le :

Le Maire

Jean-Marie LEBRET